

Crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent

Ce formulaire doit être rempli par tout particulier qui demande pour 2002, à la ligne 462 de sa déclaration de revenus, un crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent, si au moins un parent hébergé ne peut être déclaré à l'annexe H, jointe à la déclaration de revenus. Vous devez **joindre** le présent formulaire à votre déclaration de revenus de 2002.

Vous pouvez demander un crédit d'impôt de 550 \$ pour chaque parent (voyez la définition ci-après) qui a demeuré avec vous dans une habitation dont vous ou votre conjoint étiez propriétaire, locataire ou sous-locataire si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2002 (s'il s'agit d'un particulier décédé, celui-ci devait résider au Québec à la date de son décès) ;
- aucune personne, sauf votre conjoint, n'a inscrit à votre égard un montant à la ligne 367, 378 ou 386 de sa déclaration ou à la ligne 36 de l'annexe B de la déclaration selon le régime d'imposition général.

Le **parent hébergé** peut être votre père, votre mère, votre grand-père, votre grand-mère ou tout autre ascendant en ligne directe, de même que tout ascendant en ligne directe de votre conjoint, ou votre oncle, votre tante, votre grand-oncle, votre grand-tante et leur conjoint, ou ceux ou celles de votre conjoint. De plus, il doit remplir une des conditions suivantes :

- être né avant le 1^{er} janvier 1933 et avoir habité avec vous pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 appartiennent à l'année 2002 (remplissez la partie **B** ci-dessous) ;
- être né avant le 1^{er} janvier 1943, s'il a une déficience mentale ou physique grave et prolongée, et avoir habité avec vous pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 appartiennent à l'année 2002 (remplissez la partie **B** ci-dessous), ou avoir habité chez vous et chez une autre personne dont il est également un parent. Dans ce dernier cas, consultez le paragraphe ci-dessous, qui traite de ce sujet.

Parent ayant habité chez plus d'une personne (remplissez la partie **C** ci-dessous)

Si votre parent a habité chez vous et chez une autre personne dont il est également un parent, vous pouvez demander ce crédit si les conditions suivantes sont respectées :

- ce parent est né avant le 1^{er} janvier 1943 ;
- il a une déficience mentale ou physique grave et prolongée (joignez le formulaire *Attestation de déficience* [TP-752.0.14], sauf s'il a déjà été produit) ;
- il a habité avec vous pendant une période d'au moins 90 jours consécutifs en 2002 ;
- il a habité chez vous et chez cette autre personne pendant une période d'au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 (comprenant les 90 jours passés chez vous) appartiennent à l'année 2002 ;
- l'autre personne, chez qui il a également demeuré, occupait une habitation dont elle ou son conjoint était propriétaire, locataire ou sous-locataire.

La période de 365 jours consécutifs doit avoir commencé en 2001 ou en 2002, mais peut se terminer en 2003.

Si quelqu'un d'autre a aussi le droit de demander ce crédit d'impôt pour le même parent, cette personne et vous pouvez avoir à fractionner le crédit d'impôt. Dans ce cas, chaque personne doit joindre à sa déclaration de revenus un formulaire distinct.

A. Identification du particulier qui demande le crédit d'impôt (écrivez en majuscules)

Nom légal	Prénom	Numéro d'assurance sociale
Adresse où vous avez habité avec le ou les parents hébergés		Code postal

B. Identification du ou des parents hébergés ayant habité avec vous pendant au moins 365 jours consécutifs, dont au moins 183 appartiennent à l'année 2002

1^{er} parent hébergé

1. Nom légal	2. Prénom	3. Numéro d'assurance social
4. Lien de parenté avec vous		5. Date de naissance année mois jour
Période pendant laquelle vous avez hébergé ce parent		
6. En 2001 de à = mois jour mois jour Nombre de jours	7. En 2002 de à = mois jour mois jour Nombre de jours	8. En 2003 de à = mois jour mois jour Nombre de jours
9. Si la période inscrite à la ligne 7 est égale ou supérieure à 183 jours, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
10. Si la période inscrite à la ligne 7 est de 365 jours, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
11. Si les périodes inscrites aux lignes 6 et 7 ou aux lignes 7 et 8 couvrent ensemble au moins 365 jours consécutifs, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
12. Si, à la date où vous produisez votre déclaration de revenus, la période d'au moins 365 jours consécutifs n'est pas terminée, mais qu'il est raisonnable de considérer qu'elle le sera avant le 2 juillet 2003, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
13. Si vous avez coché la case à la ligne 10, les cases aux lignes 9 et 11 ou celles aux lignes 9 et 12, inscrivez 550 \$ et reportez ce montant à la ligne 75 ci-après. <input type="text"/> 00		

2^e parent hébergé

15. Nom légal	16. Prénom	17. Numéro d'assurance sociale
18. Lien de parenté avec vous		19. Date de naissance année mois jour
Période pendant laquelle vous avez hébergé ce parent		
20. En 2001 de à = mois jour mois jour Nombre de jours	21. En 2002 de à = mois jour mois jour Nombre de jours	22. En 2003 de à = mois jour mois jour Nombre de jours
23. Si la période inscrite à la ligne 21 est égale ou supérieure à 183 jours, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
24. Si la période inscrite à la ligne 21 est de 365 jours, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
25. Si les périodes inscrites aux lignes 20 et 21 ou aux lignes 21 et 22 couvrent ensemble au moins 365 jours consécutifs, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
26. Si, à la date où vous produisez votre déclaration de revenus, la période d'au moins 365 jours consécutifs n'est pas terminée, mais qu'il est raisonnable de considérer qu'elle le sera avant le 2 juillet 2003, cochez cette case. <input type="checkbox"/>		
27. Si vous avez coché la case à la ligne 24, les cases aux lignes 23 et 25 ou celles aux lignes 23 et 26, inscrivez 550 \$ et reportez ce montant à la ligne 76 ci-après. <input type="text"/> 00		

C. Identification du ou des parents hébergés qui ont habité chez vous et chez d'autres particuliers dont ils sont également parents

■ 1^{er} parent hébergé

30. Nom légal		31. Prénom		32. Numéro d'assurance sociale	
33. Lien de parenté avec vous				34. Date de naissance année mois jour	
Période pendant laquelle vous avez hébergé ce parent		Nombre de jours		Nombre de jours	
35. En 2001 mois jour à mois jour		36. En 2002 mois jour à mois jour		37. En 2003 mois jour à mois jour	
de =		de =		de =	

Pour la période de l'année 2001 pendant laquelle ce parent a habité ordinairement chez vous et chez au moins un autre particulier dont il est également le parent, inscrivez les renseignements suivants.

38. Nom légal et prénom du premier ou du seul particulier qui, à part vous, a hébergé ce parent		39. Numéro d'assurance sociale	
40. Lien de parenté avec le parent hébergé		41. Période d'hébergement en 2001 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	
42. Nom légal et prénom du deuxième particulier qui a également hébergé ce parent, s'il y a lieu		43. Numéro d'assurance sociale	
44. Lien de parenté avec le parent hébergé		45. Période d'hébergement en 2001 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	

Pour la période de l'année 2002 pendant laquelle le parent a habité ordinairement chez vous et chez au moins un autre particulier dont il est également le parent, inscrivez les renseignements suivants.

46. Nom légal et prénom du premier ou du seul particulier qui, à part vous, a hébergé ce parent		47. Numéro d'assurance sociale	
48. Lien de parenté avec le parent hébergé		49. Période d'hébergement en 2002 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	
50. Nom légal et prénom du deuxième particulier qui a également hébergé ce parent, s'il y a lieu		51. Numéro d'assurance sociale	
52. Lien de parenté avec le parent hébergé		53. Période d'hébergement en 2002 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	

Pour la période de l'année 2003 pendant laquelle le parent a habité ordinairement chez vous et chez au moins un autre particulier dont il est également le parent, inscrivez les renseignements suivants.

54. Nom légal et prénom du premier ou du seul particulier qui, à part vous, a hébergé ce parent		55. Numéro d'assurance sociale	
56. Lien de parenté avec le parent hébergé		57. Période d'hébergement en 2003 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	
58. Nom légal et prénom du deuxième particulier qui a également hébergé ce parent, s'il y a lieu		59. Numéro d'assurance sociale	
60. Lien de parenté avec le parent hébergé		61. Période d'hébergement en 2003 : de mois jour à mois jour	
		Nombre de jours =	

62. Si la période inscrite à la ligne 36 est égale ou supérieure à 90 jours, cochez cette case.
63. Si les périodes inscrites aux lignes 36, 49 et 53 couvrent ensemble au moins 183 jours consécutifs, cochez cette case.
64. Si les périodes inscrites aux lignes 35, 36, 41, 45, 49 et 53 ou 36, 37, 49, 53, 57 et 61 couvrent ensemble au moins 365 jours consécutifs, cochez cette case.
65. Si, à la date où vous produisez votre déclaration de revenus, la période d'au moins 365 jours consécutifs n'est pas complétée, mais qu'il est raisonnable de considérer qu'elle le sera avant le 2 juillet 2003, cochez cette case.
66. Si vous avez coché les cases 62, 63 et 64 ou les cases 62, 63 et 65, inscrivez 550 \$ et reportez ce montant à la ligne 77

■ 2^e parent hébergé

67. Nom légal		68. Prénom		69. Numéro d'assurance sociale	
70. Lien de parenté avec vous				71. Date de naissance année mois jour	
72. Si la période d'hébergement de ce parent correspond exactement à celle du premier parent, cochez cette case. Sinon, remplissez un autre exemplaire du présent formulaire. <input type="checkbox"/>					
73. Si vous avez coché la case à la ligne 72, inscrivez 550 \$ et reportez ce montant à la ligne 78. <input type="text" value="00"/>					

D. Crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent

Montant inscrit à la ligne 13		75
Montant inscrit à la ligne 27	+	76
Montant inscrit à la ligne 66	+	77
Montant inscrit à la ligne 73	+	78
Additionnez les montants des lignes 75 à 78.		79
Partie du montant de la ligne 79 qui est demandée par une autre personne que vous, s'il y a lieu	-	80
Montant de la ligne 79 moins celui de la ligne 80		
Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration de revenus.	Crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent =	81

F. Déclaration concernant la tenue d'une habitation

Je déclare que j'ai tenu, seul ou conjointement, pendant toutes les périodes inscrites aux parties B et C, l'habitation visée à la partie A, dont mon conjoint ou moi étions propriétaire, locataire ou sous-locataire.

Signature du particulier ou de son conjoint

Date

E. Déclaration d'hébergement

Je déclare que, pendant toutes les périodes inscrites aux parties B et C, j'ai habité à l'adresse indiquée à la partie A avec le ou les parents mentionnés aux parties B et C.

Signature du particulier qui demande le crédit d'impôt

Date